

DELIBERATION DU BUREAU

N°2019-02/02B

Objet : DETERMINATION DU NOMBRE DE SAISONNIERS.

L'an deux mille dix-neuf, le 20 février, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arrieta à Saint Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	12	Vote :	Pour :	7
En exercice :	12		Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Thierry DEL POSO, Adel M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Pierre ROGE, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Jeannine BLANC-MARY, Georges BRETONES, Jacques FIGUERAS, Jean ROMEO, Louis SALA.

Secrétaire de séance : Frédéric BERLIAT

Date de convocation : 13 février 2019

Le Président expose à l'assemblée,

Afin de renforcer les équipes de Sud Roussillon pour la saison estivale 2019, il convient comme chaque année de déterminer le nombre d'agents saisonniers qui seront recrutés.

Compte tenu des besoins des services, il est proposé au Bureau de recruter 23 agents pour la saison estivale 2019 (Idem 2018).

EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **DECIDE** de recruter 23 agents pour renforcer les services de Sud Roussillon durant la saison estivale de 2019 ;

☞ **DIT QUE** les crédits nécessaires au paiement de ces agents sont inscrits au budget 2019 de la collectivité ;

☞ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les arrêtés de recrutement ainsi que toute pièce utile au règlement de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20190220-2019-02-02B-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019